

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
franc de poste non compris... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Corres-
pondances, etc., doivent être adressées
au Rédacteur-en-Chef, franc de
port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 4 AVRIL 1851.

No. 54.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, le 4 Mars 1851.

Monsieur le Rédacteur,

Le 21 Février, à 8 heures du matin, un impétueux bateau à vapeur partait de Lyon pour Chalons. Il portait dans cette élégante ville une pléiade de voyageurs, car si jalouse qu'elle soit de son urbanité, de ses coutumes et de ses mœurs, c'est toujours à la florissante ville de Lyon qu'elle demande son or et sa prospérité. A mesure que le bateau fendait les eaux calmes et mélancoliques de la Saône, la troupe joyeuse des voyageurs saluait par des chants de joie cette ville qui les attirait par tant de plaisirs et tant de gains; tous riaient, hors un seul qui, tristement assis sur l'arrière, regardait machinalement s'enfuir dans la direction de Lyon la fumée noire et épaisse de la vapeur. Cet homme était un prêtre, ce prêtre était le Rêd. Père Laverlochère.

Ni les chants ni la folle joie de ses compagnons n'arrivent jusqu'à son cœur. En proie à de tristes pensées, il promène des yeux humides de larmes sur ces ondes qui l'emportent loin de sa patrie. Les deux bras croisés sur sa poitrine, il semble chercher à l'horizon cette belle contrée qui l'a vu naître. Oh! qu'ils lui semblent beaux les jours de son enfance uniquement livrée à la tendresse filiale et aux douces harmonies des champs! Oh! qu'elles lui semblent heureuses les années passées au foyer de la famille, ou tout lui souriait avec bonheur! Et pour entretenir dans son cœur de sombres pensées, l'hiver a revêtu de son manteau gris l'imposante panorama qui se déroule sur les rives de la Saône de Lyon à Chalons. Pour faire trêve à tant de souvenirs qui l'accablent il ne lui sera pas donné de jouir de cette nature si riante et si fertile, de ces bords si verdoyants et si paisibles, de ces rives si poétiques et si pittoresques, que la bonté de Dieu semble avoir prodigués dans nos contrées. Péniblement ému des adieux si touchants qui ont précédé son départ, le Père Laverlochère est seul avec lui-même, et il pense aux Lyonnais qui, je suis fier de le dire, l'ont accueilli avec tout le respect et tout l'amour dû à un héros de la croix. Il faut avoir été, comme moi, témoin de l'immense empressement que les fidèles Lyonnais ont apporté autour du vénérable père, pour se faire une idée des sympathies unanimes que sa présence dans nos murs avait excitées. Il faut avoir pénétré dans cette vaste et belle église de St. Nizier, pour juger, combien l'esprit Lyonnais est épris des sublimes maximes de la religion. Certes, le bon père Laverlochère n'a pas, dans ses trois prédications, cherché à faire de grandes phrases, bien au contraire; c'était un père de famille rentrant au foyer domestique après une longue absence et narrant simplement, agréable ment à ses enfants les épisodes de ses voyages et de ses aventures. Eh bien je puis vous assurer qu'avec toute sa douce naïveté, tous ses simples récits, le vaillant missionnaire de la Baie d'Hudson a été écouté avec au moins autant de bonheur que nos illustres Lacordaire, Ravignan, Combalot, etc. L'église St. Nizier quoique bien grande, a été sans exagération au moins douze fois trop petite pour pouvoir contenir les personnes avides de l'entendre. Pour moi, qui l'ai entendue les trois fois, j'assure qu'il est impossible d'entendre des récits plus attachants et en même temps plus attendrissants que tous ceux que plus de 6000 personnes ont chaque soir recueillis de sa bouche. A Lyon il suffit de parler de missions et de mission-

naires pour exciter l'empressement général. Vous n'ignorez pas que l'œuvre de la Propagation de la foi est une institution éminemment Lyonnaise, et chaque année les annales proclament que l'œuvre loin de diminuer dans notre cité devient de plus en plus florissante. Si la ville de Lyon a été tant de fois déjà protégée d'une manière toute spéciale à qui le devons-nous si ce n'est à nos innombrables compatriotes, intrépides soldats de J. C. qui ont arrosé et qui arroseront les contrées Sauvages de leurs sueurs et de leur sang, et à notre dévotion toute particulière en la mère de Dieu! Aussi à peine l'arrivée du père Laverlochère a-t-elle été connue que son nom circulait de bouche en bouche et de toutes parts on se donnait rendez-vous à l'église St. Nizier. Dans ma dernière lettre je vous ai dit quelques mots des sermons du Dimanche et du Lundi; je vais aujourd'hui vous parler un peu de celui du Mardi soir. Dès 6 heures l'église était déjà pleine, et certes les hommes n'en tenaient pas la plus petite partie. A 7 heures le père est monté en chaire et il a recommencé ses récits si admirables. Entre autres traits, il nous a dit qu'un jour, remontant le cours d'un fleuve dont j'ai oublié le nom, dans une légère barque remorquée au moyen d'une corde par quelques Sauvages, la corde vint à casser. Le courant était rapide et la barque descendait avec une vitesse effrayante. Non loin de là, un arbre séculaire, géant des forêts voisines, était tombé victime des fureurs du dernier ouragan. Il était couché au travers du fleuve. La barque y allait tout droit, et tout annonçait qu'elle devait infailliblement s'y briser. Les Sauvages poussaient des cris d'effroi, mais que faire? tout secours aurait été non seulement inutile mais téméraire. Il devenait de plus en plus évident que la barque serait brisée contre l'arbre parce que le courant y conduisait précisément. Quelques pas seulement séparaient l'homme de Dieu de son tombeau. Il ne s'émut pas, et avec une voix aussi tranquille que s'il se fut trouvé dans un lieu parfaitement sûr, il entonna le beau chant: *Ave maris Stella!* Les échos des forêts répétèrent à l'envi les sons de cet accent religieux. La barque arriva vers l'arbre, et au lieu de s'y aller briser, elle fit volte face à droite, et après avoir dépassé l'arbre elle continua tranquillement son chemin. Pendant ce temps les Sauvages étaient accourus et ils jetèrent des cordes à la robe noire qui attachait la barque et qui fut amenée vers le rivage au milieu des transports de joie des bons Algonquins. — Une autre fois, après avoir marché pendant deux jours à travers les raris, il arriva à une tribu qui délibérait sur les moyens d'aller attaquer un Sauvage féroce qui avait mangé neuf de leurs. Ils étaient une trentaine et paraissaient très-furieux. Le père s'informa du sujet de leur grande colère, et quand, après des efforts incroyables, il s'est fait expliquer leurs griefs, il cherche par tous les moyens possibles à les ramener à de meilleurs sentiments. Mais il paraît que ce n'est pas chose facile que de faire changer des Sauvages d'avis! Enfin après des efforts incroyables, il leur fit déposer leurs armes et renoncer à leur projet vicieux; mais en même temps c'étaient des cris de douleurs de toutes parts. Celui-ci disait: c'est bien dur de lui pardonner puisqu'il a mangé ma mère, celui-là regretta de ne pouvoir le croquer à belles dents parce qu'il lui avait dévoré sa femme. Un autre avait en son enfant mangé, un quatrième son frère, ainsi de suite. Mais ce n'était pas tout; ce Sauvage si terrible retiré au fond des roseaux pour digérer ses neuf victimes en toute tranquillité,

ne reviendra-t-il pas chercher de nouveau dans quelques jours quelque nouvelle proie? L'envoyé du grand esprit a pensé à tout cela, et il dit qu'il se fait fort d'amener ce croquemitaine des roseaux contrit et humilié si on veut lui accorder un guide pour le conduire près de l'endroit présumé où il est caché.

Mais il va vous manger, lui crie-t-on de toutes parts. Eh! mon Dieu! mes bons amis, je suis trop maigre pour lui; il ne fera pas cette sottise parce que je serais un trop mauvais morceau. Après de longues réflexions, le fils du grand chef se décide à l'accompagner, mais il restera à une respectueuse distance. Sans cela le Sauvage pourrait bien sauter dessus et le dévorer. Ils partent, et après 8 ou 9 heures de la plus pénible marche ils arrivent à l'endroit indiqué. Le fils du chef s'arrête et se cache, et le Père Laverlochère s'avance à travers les roseaux hauts et compacts. Il ne tarda pas à arriver vers cet homme si féroce. Il lui cria de loin qu'il est l'envoyé du grand esprit, qu'il vient pour le consoler, pour l'embrasser, et qu'il veut lui montrer son *manitou*. Et se précipitant vers lui, il le serra dans ses bras, il l'embrassa, lui donna le nom de frère, d'ami; et bientôt cet antropophage si redoutable se prend à pleurer comme un faible enfant; et après en avoir fait un homme nouveau il l'amène le lendemain au sein de la tribu qui conclut avec lui une paix définitive et sincère.

Voilà, monsieur, deux traits entre vingt ou trente que j'ai recueillis de la bouche de l'acteur de toutes ces *aventures* religieuses, traits qui prouvent combien est efficace, salutaire et grandiose cette religion que tant de gens accablent de mépris et de haines.

Tout cela était dit avec une grâce parfaite, avec une facilité charmante et avec un certain cachet original fort intéressant. Joignez à cela quelques mots Sauvages parsemés d'ici de là au milieu du discours et vous aurez une faible idée du religieux plaisir avec lequel le père Laverlochère était écouté pendant plus de deux heures. Et quand en finissant, il a adressé ses adieux à la population Lyonnaise en termes les plus chaleureux, les plus attendrissants et les plus sympathiques, pas un œil n'est resté sec, pas un cœur qui n'ait été vivement ému. Aussi que de souhaits accompagnent en secret les pas bénis du missionnaire de la Baie d'Hudson.

Si les souvenirs de sincère attachement qu'il emporte dans son cœur, si son nouvel éloignement de sa patrie ont contristé son cœur, combien il est heureux de penser que chaque pas qu'il fait le rapproche de ses chers Sauvages qu'il a hâte de revoir!

En quittant Lyon, en m'embrassant pour la dernière fois, le père Laverlochère pensait s'embarquer au Havre du 1er au 5 Mars. A l'heure qu'il est il a sans doute quitté le sol hospitalier de la patrie. Puissent les vents lui être favorables! Puisse Dieu bénir sa traversée et récompenser ses pénibles travaux. Puisse aussi mon souvenir lui être quelquefois présent à la pensée comme une douce émanation de la patrie et d'une filiale affection.

Après avoir satisfait au besoin de mon cœur en vous entretenant un peu longuement d'un élu de Dieu, je vais accomplir ma promesse et donner le pas aux nouvelles étrangères. Pourquoi ne tournerais-je pas de suite les yeux vers cette pauvre Péninsule italienne, digne de pitié à tous égards. Je chante avec vous le bonheur, le progrès et la liberté du Piémont. Le fameux Siccardi est loin, il est vrai, du ministère; sa statue, proluite des plus ou moins nombreuses collectes, court grand

risque de ne jamais être inaugurée, et dans la solitude et dans l'oubli, ce héros de la démagogie s'éteindra sans qu'on y prenne garde. Mais l'ambassadeur d'Angleterre règne et gouverne. Tout ce qu'il impose est pleinement exécuté. Faut-il rejeter un traité de commerce avec la France, l'opposition révolutionnaire est toute prête; c'est l'Angleterre qui commande les relations diplomatiques du Piémont; elle est en marche pour faire renouer la maison de Savoie un vieux titre de roi de Jérusalem et de Chypre; et le triangle égalitaire doit remplacer sur son blason la croix antique des ducs. L'Angleterre! il se réduit peu à peu au rôle du Portugal. Gènes devient l'entrepôt des marchandises de contrebande anglaises. Lord Palmerston a bien souvent souri à cette soumission toute vassale du Piémont pour l'Angleterre. Les agents de Mazzini pullulent sur cette terre qui semble marquée du stigmate de la réprobation; et leur accordé une protection toute paternelle pour distribuer les écrits, les brochures et les petits livres imprimés avec l'argent du clergé anglican. Et pour échauffer le zèle des prosélytes, il faut bien qu'une partie des souscriptions se consume en banquets et libations. Avant tout il faut joyeusement annoncer la régénération de l'humanité, il faut boire pour les vivants et les morts. Combien le Piémont serait plus heureux si, au lieu de pactiser avec les révolutionnaires, son gouvernement réfléchissait sur ses actes, si au lieu d'aller s'inspirer à l'ambassade d'Angleterre, il puisait dans ses propres lumières, dans la nationalité des ses citoyens éclairés des principes d'autorité, de force et de gloire, de prospérité et de bonheur public.

Les nouvelles de Rome deviennent de plus en plus inquiétantes. La faction démagogique soulevée par le protestantisme anglican, prépare quelques attentats. L'armée papale était loin d'être sûre, notre brave général Géméau voudrait la faire dissoudre. En cas d'événement il est tout décidé que l'armée française occupera le château St. Ange où les préparatifs pour l'appartement du Saint-Père se poursuivent avec activité. Chaque jour, sous les yeux des romains, les troupes françaises s'exercent pendant plusieurs heures à divers exercices non équivoques et qui doivent certainement donner à réfléchir aux mazzinistes. D'autre part les journaux anglais ont la charité de prendre leurs plus grosses voix et de menacer Pie IX d'une consécration bien autrement formidable que celle qui a déjà été faite à Rome. Ces journaux ont sans doute de très-bonnes raisons pour savoir à quoi s'en tenir sur toutes ces conspirations; mais je crains bien pour eux que tant que les soldats français avec leur courageux général seront à Rome, Pie IX n'ait rien à redouter des complots de cette propagande immorale qui s'étend dans le monde entier sur les plus abominables passions. L'incertitude de l'avenir des choses en France et le complot récemment découvert contre son auguste personne, font regretter à Pie IX ses jeunes années qu'il a passées si paisibles dans le convent d'où il n'aurait jamais voulu sortir. Par une délicatesse digne d'éloge, le bon et religieux général Géméau voulait cacher au Saint-Pontife cette affreuse conspiration, mais l'opinion publique en a tellement été émue, qu'il a été impossible de lui cacher la vérité. Néanmoins, n'allez pas vous imaginer que cette découverte ait effrayé notre bon Père commun. Son âme est trop grande, sa foi trop vive, sa résignation à la volonté de Dieu trop admirable pour s'inquiéter de tout cela. Tous les complots conjurés des méchants, tous les

cris de mort proférés contre son auguste personne, ne lui feront pas perdre la douce sérénité de son cœur si pur. Il plaindra ses persécuteurs et ses bourreaux, mais les souffrances ne lui arracheront pas une parole de plainte. De fétides et inquiétantes vapeurs obscurcissent encore l'avenir, et des voix lointaines, messagers de douleurs, lui crient qu'il doit boire le calice jusqu'à la lie. *Cruz de Cruze*, tel sera le surnom qu'on donnera à l'auguste régénérateur du véritable progrès et du christianisme dégagé de tous travers. Nous vivons dans une époque où il faut que les saints souffrent pour le salut de tous. Pie IX le père de tous les fidèles doit marcher dans la douleur et dans les larmes; du sommet de sa croix morale, il doit prier pour tous. Vous avez cru les adeptes mort de Mazzini à tout jamais, ce n'était qu'une comédie qu'ils jouaient. Voyez avec quelle audace ils relèvent la tête! voyez combien ils comptent sur un prochain triomphe! Déjà la balle qu'ils ont désignée pour frapper le pape est fondue, déjà le stylet qui doit assassiner le général Géméau est aiguë; encore un peu de temps et vous verrez s'ils n'osent pas tout pour venir à bout de leurs infâmes projets. Mais comptons sur la protection visible de Dieu et sur la bravoure admirable de nos soldats pour empêcher de pareil forfait. Le si loyal et énergique général Géméau a les yeux sur toutes les menées monarchiques, il fait active et vigilante garde et veille lui-même à l'arrestation et à l'incarcération des conjurés. Les nouvelles arrivées de Rome ces jours-ci, annoncent que ce vaillant commandant va mettre Rome en état de siège.

Le ministère Anglais a donné sa démission! Tel est le cri de joie qui retentit depuis quelques jours dans toutes les contrées de la France.

Qui ne se souvient avec la plus grande répulsion de la diplomatie tortueuse de Lord Palmerston à l'égard des nations étrangères? Qui n'a gémé en voyant avec quel despotisme, avec quelle arrogance il traitait les petits Etats? Où sont les catholiques, qui n'ont pas été douloureusement contristés de la conduite de Lord John Russell? Y a-t-il si longtemps de cela, pour qu'on ait totalement oublié sa longue et verbeuse harangue contre le catholicisme? comment cet homme d'état qui se dit libéral par excellence, prescrit de proscrire l'expression libre de la pensée religieuse! Voyez-vous déjà l'anglicanisme rétablissant les exils, les persécutions, etc. Convenez que l'Angleterre offre en ce moment un singulier spectacle; tandis qu'elle encourage le éténac jacobin et communiste de Londres, dont la mission est de renverser les Etats paisibles, elle proscriit les bulles du pouvoir essentiellement conservateur, le pape.

Mais cela s'explique. L'anglicanisme a aujourd'hui un intérêt bien naturel à faire de la propagande anti-papale, même au profit de ces impures légions de socialistes qui menacent tous les principes sociaux. Il redoute l'entière liberté religieuse, parce qu'il sent qu'elle est une arme terrible contre lui. L'église anglicane sait très-bien qu'elle n'est qu'une usurpatrice gorgée de confiscations. Elle tremble par cet Etablissement qui n'a de base, de solidité que les abus qu'elle exploite et les immenses richesses qu'elle possède. Le spectacle d'un Episcopat catholique, contrastant par sa pauvreté, par ses exemples et ses œuvres avec l'état de choses introduit par la Réforme, serait un trop grand scandale pour le peuple anglais. Delà tant de colères. Delà les efforts d'un Lord Russell pour faire passer une loi pénale contre les titres ecclésiastiques.

VOYAGES AU CANADA

VOYAGES AU CANADA

ET
SUR
L'ISLE D'ANTICOSTI, EN 1736.

SEPTIEME LETTRE.

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Je suis bien aise de voir que vos occupations aient été les seules causes de votre silence; je n'en ai jamais soupçonné d'autres, et je vois avec plaisir que je ne me suis pas trompé. Mes trois dernières Lettres vous ont dites, vous, autant touché que les précédentes, et ont augmenté la curiosité de ceux qui les ont vus; cela me flatte beaucoup, et m'engage à me dépêcher à vous envoyer le reste de ma Relation; j'espère que vous en aurez la fin, vers le dix-huit de mai à moins que je ne sois obligé de faire quelque voyage auparavant; quoiqu'il en soit, vous pouvez compter que ce sera le plutôt que je pourrai.

Je vis bien que nos malades ne pouvaient éviter la mort; ils le sentaient eux-mêmes; et quoiqu'ils y parussent disposés, je ne me crus pas dispensé de les servir dans les derniers jours de leur vie. Je faisais soir et matin la prière auprès d'eux; ensuite je les confirmais

dans la soumission qu'ils avaient à la volonté du Ciel. Offrez vos souffrances à Jésus-Christ. Je leur disais-je, elles vous rendent dignes de recueillir le fruit du Sang qu'il a versé pour le salut du Genre-humain; cet Homme-Dieu est le parfait modèle de cette patience et de cette résignation que j'admire en vous; votre exil est sur le point de finir, et quelles grâces n'avez-vous pas à rendre au Seigneur de vous avoir fourni par un naufrage les plus surs moyens d'arriver au Port du Salut! Vous laissez, il est vrai, des femmes qui attendent tout de vous, mes chers amis, vous laissez des enfants dont l'établissement devait être votre ouvrage, mais espérez en Dieu, c'est un bon Père, il n'abandonne jamais les siens, et soyez sûrs qu'en vous appuyant à lui, il n'oubliera pas qu'il vous enlève à des familles qui auront besoin après votre mort des soins de la Providence. Il a promis lui-même d'être le soutien de l'orphelin et de la Veuve, sa parole est stable, ses promesses sont jamais sans effets, et par vos souffrances vous mériteriez particulièrement qu'il jette sur vos femmes et sur vos enfants un regard favorable, et qu'il fasse pour eux beaucoup plus que vous n'auriez fait vous-mêmes.

Ces pauvres moribonds ne me répondaient qu'en m'assurant que toute leur espérance était en Dieu, et qu'elle était si ferme qu'ils se voyaient prêts à quitter le monde sans penser à ceux qu'ils y laissent que pour les recommander à la Divine protection. Lorsque j'avais fini de leur parler des cho-

ses spirituelles, je songeais à panser leurs plaies; je n'avais que de l'urine pour les nettoyer; je les couvrais ensuite de quelques morceaux de linge que je faisais sécher, et quand il me fallait ôter ces linges, j'étais sur d'enlever en même temps des lambeaux de chair qui par leur corruption répandaient un air infecté aux environs même de la cabane.

Au bout de douze jours il ne resta plus à leurs jambes que les os; les pieds s'en étaient détachés et leurs mains entièrement décharnées. J'étais obligé de les panser à plusieurs reprises, l'infection qui en sortait était si grande qu'il me fallait prendre l'air à chaque instant pour n'en être pas suffoqué. Ne croyez pas mon cher frère, que je vous en impose, Dieu m'est témoin que je n'ajoute rien à la vérité, et que la chose est encore plus horrible que je ne puis vous la dépeindre. Les expressions sont au dessous d'une situation pareille à celle où je me trouvais alors. Que de choses touchantes n'aurais-je pas à vous dire, si je voulais vous rapporter les discours de ces pauvres malheureux! Je tâchais sans cesse de les consoler par l'espérance d'une récompense éternelle, et je joignais mes larmes à celles que je leur voyais répandre.

Le premier Avril le Sieur Leger prit le chemin de l'endroit où étaient les canots Sauvages, et je fus au bois vers huit heures du matin: Je me reposai sur un arbre que j'avais abattu, lorsqu'il me sembla entendre un coup de fusil; comme nous avions plusieurs fois ouï le même bruit, et qu'il ne nous avait pas été possible de découvrir ni d'où il partait

ni ce que c'était, je n'y fis pas attention. Vers dix heures je revins à la cabane pour prier M. Furst de venir m'aider à apporter ce que j'avais coupé de bois; je lui contais en marchant ce que j'avais cru entendre, et je regardais en même temps si je ne verrais pas venir M. Leger. Nous avions à peine fait deux cents pas, que j'aperçus plusieurs personnes; je courus à leur rencontre, et M. Furst se dépêcha d'aller apprendre cette heureuse nouvelle à nos malades. Lorsque je fus à portée de distinguer les objets, je vis un Sauvage avec une Femme que M. Leger nous amenait. Je parlai à cet homme, il me répondit, et me fit en suite plusieurs questions auxquelles je satisfis comme je le devais. A la vue de notre cabane il parut surpris et touché de l'extrémité dans laquelle nous étions réduits; il nous promit que le lendemain il reviendrait, qu'il irait à la chasse, et qu'il nous apporterait le gibier qu'il aurait tué.

Nous passâmes la nuit dans cette attente, et nous rendions à chaque instant grâce au Ciel du secours qu'il venait de nous envoyer. Le jour parut, et semblait nous apporter le soulagement qui nous avait été promis la veille; mais notre espérance fut trompée: la matinée se passa, et le Sauvage ne tint point sa parole. Quelques-uns se flattaient qu'il pourrait venir après midi; pour moi qui soupçonnais la cause de ce retardement, je dis qu'il était de la prud'nee d'aller jusqu'à sa cabane, de lui demander pourquoi il n'était pas revenu comme il nous l'avait promis, et s'il hésitait dans sa réponse, de le forcer à nous découvrir l'en-

droit où était la Chaloupe avec la quelle il avait traversé. Nous partîmes, mais jugez de notre consternation; à notre arrivée nous ne trouvâmes plus ni le Sauvage ni son canot, il l'avait emporté pendant la nuit, et s'était retiré dans un endroit qu'il nous fut impossible de découvrir.

Pour vous apprendre la cause d'un pareil procédé, il est nécessaire de vous dire que les Sauvages craignent la mort plus que personne et par conséquent la maladie. La fuite de celui-ci partait de cette crainte excessive qui est particulière à cette Nation; l'état de nos malades, l'état affreux de nos malades, et l'infection de leurs plaies avaient tellement effrayé cet homme, que pour éviter d'être surpris du mauvais air, il avait eu devoir ne pas tenir sa parole, et changer de demeure de peur que nous n'allussions le forcer à revenir dans notre cabane et à nous donner du secours.

Quoique ce contre-temps nous affligât beaucoup, nous y aurions été bien plus sensibles s'il n'y avait pas eu un second canot; mais il fallait prendre des mesures pour empêcher que ceux auxquels il appartenait, ne nous échappassent; nous avions à craindre que le Sauvage qui nous avait joué, n'avertit son camarade du danger qu'il y avait pour lui de venir dans notre cabane, et ne lui persuadât d'aller prendre son canot pendant la nuit, et de s'éloiger de l'endroit où nous étions. Cette réflexion nous fit prendre le parti d'empêcher le canot avec nous, afin d'obliger le Sauvage à venir dans notre cabane, et à nous accompagner, quelque répugnance qu'il put avoir à

abonnés. Ce sera évidemment un journal à bon marché.

La Gazette de Québec affirme sur bonne autorité, dit-elle, que S. E. le Gouverneur-Général se propose de visiter l'ancienne capitale vers la fin de la première quinzaine de mai, et qu'entre cette époque et le premier juin doit avoir lieu la convocation des Chambres.

La Cour de Sessions de Quartier de ce district s'est ouverte aujourd'hui sous la présidence de S. H. le Juge Guy.

(Correspondance du Moniteur Canadien.)

Remarques accompagnées de quelques traits de notre histoire relatives à la production publiée dans le Moniteur du 21 février 1851, sous ce titre : Les biens des jésuites au Canada, etc., etc.

M. le directeur,

On doit craindre pour le sort d'un peuple qui se laisse entraîner dans le sentier de l'erreur. C'est surtout, lorsque ceux qui se donnent mission de l'instruire, secondent, sans s'en douter, le parti qui vise au bouleversement dans l'espoir de brocarder les ruines de l'édifice social, qui, dénigrant l'histoire, précèdent des doctrines spoliatrices, la violation des lois nationales, enfin des règles du droit public, dont le peuple ne s'écartera jamais impunément.

Comment ne pas signaler plusieurs erreurs de ce genre dans la production dont le lecteur vient de voir le titre. Une devant l'Institut-Canadien de Montréal, publiée depuis dans l'un de nos journaux, sans qu'elle ait provoqué la plus légère réclamation. Quelle idée se faire de l'état de nos connaissances sur les matières auxquelles elle se rapporte, si, d'après ce silence, on pouvait juger que nous regardons ces dangereuses erreurs comme des vérités constantes. Les lecteurs n'est rien moins qu'un devoir avec lequel il n'est point de transaction possible. On croit pouvoir s'assurer qu'après réflexion l'auteur de l'essai lui-même en démontrera l'exactitude.

Faisant profession d'abord de soumettre devant l'auditoire "les faits historiques de cette importante question" qu'il qualifie plus loin de scandale soulevé par rapport aux biens des jésuites. Il assure que "dans le récit qu'il va faire, il a pris ses renseignements aux sources les plus certaines. Ces sources sont : les documents parlementaires de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, surtout un pamphlet publié par M. Rankin sur les biens des jésuites, ouvrages précieux qui ont le mérite de contenir tous les faits qu'on peut désirer sur cette question."

De suite il ajoute : s'il y a dans cette Institut des ténés et des erreurs qui s'éprouvent de tout et qui ont peut de la vérité et de la lumière, parce que les yeux de leur intelligence sont peut-être trop faibles pour en supporter les rayons, qu'ils se persuadent bien de ce principe, rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable. Il leur recommandant entre autres choses un peu plus loin "de ne pas s'épouvanter comme d'un monstre odieux de la vérité, premier attribut de la divinité, qui ne crée pas des autoprophètes." Pénétré de la grandeur de ses devoirs, "il a le courage de soulever le vaste océan qui tient encore une grande partie du genre humain dans les ténés. Il n'appartient qu'à un homme façonné à l'escalade et à l'obéissance passive de s'effrayer de la vérité."

Telles entre autres sont les solennelles professions de foi de l'auteur dans son préambule. On pourra voir, comme il le pourra faire lui-même, s'il a fidèlement rempli les devoirs qu'il s'impose. L'auteur avance à la suite de ce préambule entre autre qu'en 1774 les jésuites "ont été supprimés dans la colonie par un décret royal du parlement impérial et que leur propriété fut confisquée, mais qu'on assura une subsistance convenable à ceux qui restaient alors à même les revenus de leurs biens."

Ces mots de décret royal du parlement impérial n'ont point de signification technique. S'il était question d'une loi dans la production de l'auteur, il aurait dû faire connaître un document d'une aussi grande importance et signaler d'une manière toute spéciale les dispositions de ce statut de la législature de l'empire. Pour le monarque, il n'avait pas droit de confisquer les biens des jésuites. On croit pouvoir dire enfin que ce prétendu décret n'a pas plus d'existence que celui de la métropole donné dans l'ouvrage d'un de nos compatriotes, comme ayant, dans la province, introduit les lois de l'empire de l'Angleterre. Il n'est point non plus de loi qu'on sache pour assurer une subsistance convenable à ceux des jésuites, qui restaient alors à même les revenus de leurs biens, dont le gouvernement n'a d'ailleurs pris possession qu'à la mort du dernier de ces religieux, leur collègue excepté, qu'il faisait depuis longtemps déjà servir de caserne pour une partie de la garnison de Québec.

L'auteur avance encore que "ces biens passeront en 1763 des jésuites entre les mains de la couronne britannique, en vertu du droit de conquête." D'abord, l'auteur ne voit pas qu'il fait par là même acte d'obéissance passive, sans qu'il ait la volonté de l'homme, tandis que pour le citoyen, la loi seule doit servir de règle de conduite, qu'une semblable doctrine serait comme l'apologie de ce qu'il appelle lui-même le gaspillage des revenus des biens des jésuites, de spoliation qu'il condamne avec tant d'énergie, qu'enfin c'est se mettre avec lui-même en contradiction.

L'assertion répugne à tous les principes du droit public comme à l'usage des gouvernements des peuples civilisés. Les propriétés d'une nature publique en possession de

nuît que nous passâmes sans dormir de peur que le Sauvage qui n'avait pas voulu coucher dans la cabane ne décampât. Lorsque le jour fut venu je fis entendre à cet homme qu'il fallait absolument qu'il nous menât à l'endroit où était la chaloupe sur laquelle il avait traversé ; et pour l'engager à ne pas nous refuser ce que je lui demandais, je lui dis que nous le traiterions fort mal, s'il tardait à nous y conduire. La crainte d'être tué le fit bien vite travailler à construire un traîneau sur lequel il mit son canot ; il nous fit signe à Leger et à moi de le traîner, il voulait sans doute nous fatiguer et nous obliger par là à renoncer à un secours qu'il nous vendait trop cher. Nous aurions pu le forcer à porter lui-même le canot ; mais cette violence ne me parut pas à sa place ; il convenait de ménager ce Sauvage, et tout ce que nous pouvions faire c'était de prendre avec lui des précautions pour n'en être point les dupes ; je vous dirai dans ma huitième Lettre quelles furent ces précautions, et je crois qu'elle suffira pour vous apprendre la fin de mon Naufrage, et mon retour en France.

Je suis toujours avec un parfait attachement,

Votre affectionné frère,
EMMANUEL CRÉPÉTE, Récollet,
De Paderborn, le 24 Avril 1742.

Nos biens et nos maux découlent de nos principes.

Pancien gouvernement pouvaient seules passer par droit de conquête dans celles du gouvernement de notre nouvelle métropole, mais non celles des corps ou communautés plus que celles des particuliers. Les principes sur cette matière n'ont rien de douteux.

Pour l'usage, il suffit d'observer que Louis XIV, qui réunissait tous les pouvoirs qui constituent l'absolutisme et capable d'en pousser la doctrine jusqu'à dire : "L'État c'est moi," ne prétendit jamais s'emparer des biens de cette espèce dans les Pays-Bas plus que dans tant de provinces qui demeurent à la France à la suite de ses nombreuses conquêtes. Les gouvernements de l'Europe même les plus despotiques ont généralement dans les mêmes circonstances, reconnu ce qu'avait d'inviolable ces droits de propriété.

Cependant de suite après le traité qui fit passer définitivement le Canada, sous la domination de l'Angleterre, il est vrai de dire qu'on tomba dans d'étranges erreurs. Entre autres on crut que par proclamation le monarque pouvait de sa propre autorité passer par ainsi droit d'épave sur les lois comme sur la jurisprudence conservatrice de la propriété des citoyens, dans le pays, pour y substituer d'un coup celles de l'Angleterre. C'était nous traiter comme un peuple en dehors de la civilisation, même d'une manière indirecte faire acte de spoliation par rapport à nous sur la plus grande échelle possible.

On se persuada de même que le roi pouvait s'emparer des biens des jésuites, qu'il avait le droit d'en disposer sans réserve, même d'en gratifier des particuliers. C'est par suite d'une semblable illusion que leurs propriétés furent promises à lord Amherst en récompense de ses services. L'acte du parlement de l'empire de l'année 1774 fit justice de la première, en reconnaissant la nullité de cette proclamation. Pour la seconde, les citoyens de la province informés du projet de faire un don des biens des jésuites, les réclamèrent auprès du gouvernement d'Angleterre et sur le principe que ces religieux n'avaient fait leur acquisition qu'à titre de fondations pieuses et qu'elles avaient surtout pour objet l'éducation.

L'examen provoqué par ces réclamations fournit la preuve de leur justice et de leur légalité. Lord Amherst étant décédé, sa famille réclama l'exécution de l'espèce d'engagement que la couronne avait cru pouvoir contracter. Bien loin de s'occuper de faire décrire la confiscation des biens des jésuites, le roi s'adressa par message aux deux chambres, afin d'obtenir en faveur de la famille de lord Amherst une annuité pour lui tenir lieu de ces propriétés ; et ce qui fut fait par acte de parlement.

Une autre erreur du même genre mais d'une espèce différente ne doit pas passer sans quelques mots de remarque. Il avait, comme on l'a vu d'abord, indiqué le pamphlet de M. Rankin, comme une des deux "sources certaines" auxquelles il avait puisé ses renseignements sur les biens des jésuites, qu'il donna comme un ouvrage précieux qui a le mérite de contenir tous les faits qu'on peut désirer sur cette question." Ce n'est pourtant pas dans ce pamphlet qu'il a trouvé tous les traits du tableau tracé dans l'essai de ce qu'il appelle avec raison le long pillage des biens des jésuites. Ce n'est que lors du jugement favorable qu'il en porte sous ce rapport.

Suivant lui, "le clergé protestant revendique la possession de ces biens par le droit du plus fort." Il ajoute : "Écoutez M Rankin dans son pamphlet, page 12," qu'il cite textuellement. "Que les colons protestants, dit-il, depuis le gouverneur jusqu'au plus humble sujet s'unissent en conseil et en action et ils pourront administrer les affaires de la colonie comme il leur plaira. Ils pourront en tout temps et sur toute autre question mettre en fuite les armées de leurs antagonistes. Ils pourront à plaisir retenir les biens des jésuites à leur usage et destination. Aucun pouvoir contre leur volonté ne pourra leur arracher cette propriété." C'est sans doute à juste titre que l'auteur de l'essai qualifie cette déclaration par l'épithète de brutale. Les prétentions de l'auteur, du pamphlet sont, comme on voit, celles de remplacer dans l'exercice du pouvoir, le droit par la force brutale, de prêcher la doctrine du vol, de manière à provoquer l'immigration comme le plus souverain mépris de tout ce qui se trouve d'hommes honnêtes, quelque soit le culte qu'ils professent.

Mais les biens devenant vacants par l'extinction de l'ordre sous le pontificat de Clément XIV, il était dans les principes du droit public, qu'elle en fut possession, comme de ceux de toute autre espèce dans les circonstances semblables, sans à prendre les moyens de faire exécuter les dispositions des testaments ou les conditions stipulées par les vendeurs ou donateurs, surtout lorsqu'elles comportent des fondations pour objets d'utilité publique d'une nature civile ou religieuse. On doit même faire remarquer que, quelque arbitraires, même tyranniques fussent les mesures adoptées contre les jésuites alors par les puissances du continent de l'Europe, c'est la manière dont la plupart des gouvernements, celui de la France en particulier, se conduisirent par rapport aux biens des jésuites. C'est d'après les mêmes principes aussi que celui d'Angleterre a fini par remettre sous réserve ceux de l'ordre qui se trouvaient dans la province à la disposition de la législature du Bas-Canada, pour que leurs revenus fussent employés d'une manière exclusive à l'éducation. C'est dans l'année mil-huit-cent-trente-deux qu'ils furent appropriés par acte du Parlement provincial. On ne peut dès lors qu'être étonné de l'assertion de l'auteur de l'essai que "ce n'est qu'en mil-huit-cent-quarante-six que la première appropriation de ces revenus, a été faite, en vertu d'un acte passé cette année et la seconde en l'an mil-huit-cent-quarante-sept."

L'erreur de l'auteur est d'autant plus frappante que de son propre aveu, qui se trouve un peu plus loin, l'acte de mil-huit-cent-trente-et-un conserve en d'autres termes appropriés les revenus des biens des jésuites au soutien de l'éducation. Pour l'année, ce n'est qu'une erreur de date. Pour la chose elle-même, ce n'est rien moins qu'une contradiction formelle dans laquelle l'auteur est tombé.

(A continuer.)

L'Enfant du faubourg.

Ceci n'est point un conte fait à plaisir, un récit évoqué par la fantaisie et caressé par le travail de l'imagination.

C'est une histoire vraie, un simple feuilleton détaché de ce livre qu'on nomme la vie réelle, et dont les pages les plus obscures contiennent souvent les enseignements les plus graves.

Le récit m'en a été fait par une bouche populaire ; le voici, dans toute sa sincérité naïve :

Jean Rigaud est un enfant du faubourg Saint-Antoine, de cette grande ruée où tant de travail bourdonne, où tant de population s'agite, où l'émeute recrute des soldats, où les jurets viennent d'eux-mêmes se ranger en barrières, quand la guerre civile menace la cité. Jean Rigaud ne connaissait guère que le faubourg où il était né ; c'était pour lui, comme pour bien d'autres qui y naissent et y meurent sans presque en avoir franchi le seuil, une patrie dans la capitale, une ville à part dans le sein de Paris.

Le père de Jean Rigaud, ouvrier menuisier, habitait depuis trente-cinq ans la même maison. Digne et honnête travailleur, connu et aimé de tous, ce patriarcal, aux mains calleuses et au cœur vaillant, était le modèle de son quartier, un culte pour ses amis.

Il n'avait que le fils que nous connaissons, et ce fils avait dix-neuf ans, quand tomba des mains du hasard ce fatal enchevêtrement d'épisodes lamentables ou grotesques qu'on est convenu d'appeler la révolution de février. Est-il besoin de dire que Jean Rigaud l'accueillit avec enthousiasme ? Non pas parce que c'était une révolution ; le pauvre enfant

n'en savait pas si long ; mais parce que c'était pour lui l'inconnu, le nouveau, l'inconnu. Que de pauvres imaginations de vingt ans se sont perdues en tendant ainsi les bras à la première chimère qui venait rompre, comme on dit encore aujourd'hui, la monotonie de leur vie quotidienne ! Chimères, en effet ! Fumées des sens qui aveuglent le cœur, rêves qu'un souffle disperse, mais qu'exploitent, en attendant, des passions ambitieuses, de basses machinations, de honteux trafics, jusqu'au jour où le voile se déchire, soit sargant comme la guerre civile, soit sombre comme un linceul, soit trépidant comme la misère...

Mais Jean Rigaud n'avait que dix-neuf ans. Il fut conséquent avec lui-même et ne faillit à aucune des erreurs, à aucun des entraînements étranges qui se sont tour à tour tristement et si impudiquement étalés à tous les yeux. Il fut le partisan enthousiaste de toutes les puissances d'alors ; il eut de la foi pour ces pygmées politiques, pour ces tribuns gonflés d'éloquence, d'orgueil et de venin, pour ces journalistes devenus marquis, pour ces avocats classant les magistrats de leur siège, pour ces échappés de toutes les prisons, se ruant sur toutes les places. Pauvre enfant ! les théories humanitaires, les monstruosités socialistes l'enivraient ; il battit des mains à Louis Blanc, pleura de joie en lisant Proudhon, prit Pierre Leroux pour un prophète et s'attela enfin à toutes les ovations sacrilèges que la populace décernait alors à ce tas de grands hommes dont la justice du pays a fait, à l'heure qu'il est, des déportés et des pros crits.

Le vieux Rigaud était désolé des instincts patriotiques de son fils, et souvent le soir, près du foyer de famille, il essayait de redresser ce jeune arbuste à demi courbé sous le poids des passions mauvaises ; mais Jean Rigaud tournait en riant sur ses talons, faisait sauter en l'air sa casquette, passait sa main dans ses longs cheveux, comme il l'avait vu faire dans les clubs aux vrais, aux purs patriotes et disait à son père.

—Vois-tu, papa tu ne comprends pas. Nous n'avons pas fait une révolution pour rester les bras croisés !

—Vous n'avez rien fait de bon.

—Papa, tu insultes le grand acte de février.

—Laisse-moi donc tranquille, avec ton grand acte ; voilà des planches dont j'ai besoin pour demain, mets-toi à la besogne.

—Écoute, papa, reprendit Jean, d'une voix n'importe quel jour de rendre persuasive, viens au club on t'expliquera tout ça ; c'est clair comme l'eau. As-tu seulement entendu le citoyen Louis Blanc ? en voilà un qui aime les ouvriers, qui comprend les ouvriers ! l'autre jour il pleurait en nous parlant. Vive Louis Blanc ! il va nous donner de l'ouvrage à tous.

—De l'ouvrage ! tu en as ici.

—C'est égal, il nous en donnera de meilleur.

—Il n'y en a pas de meilleur que celui qui fait vivre honorablement une famille.

Alors, à bout de raisons, Jean tournait sur ses talons, et la pipe à la bouche, le cerveau en fermentation, s'en allait courir les clubs.

Peu à peu ses absences devinrent plus longues. Les jours d'abord, puis les semaines se passèrent. La pauvre mère pleurait, mais tout bas, de crainte d'irriter encore Rigaud contre son fils. La maison était devenue silencieuse.

Un soir, le vieillard se reposait du travail qui avait été rude ; Jean entra.

Un cri de surprise, de joie contenue, reçut le déserteur du foyer domestique ; mais il n'était pas seul. Le visage de l'ouvrier s'assombrit en apercevant le compagnon de son fils.

—Bonjour, papa, dit Jean, comme s'il eût vu son père la veille ; tu vas bien, moi aussi ; mère, embrasse-moi.

—Qu'es-tu devenu Jean ? lui dit la bonne femme !

—Je suis devenu, que je suis, avec Auger que voici, dedans les ateliers nationaux.

—Dans les ateliers nationaux ! dit le père en se levant par un mouvement involontaire.

—Et brigadier encore !

—Rien que ça, vieux ! fit le compagnon de Jean en se frottant les mains en signe non équivoque de contentement et de bravade.

—Jean, dit le vieillard en s'approchant de son fils, si tu as encore quelque affection pour ton vieux père, ne te mêles pas à cette tourbe de mauvais ouvriers qui fait un pays, déjà si rudement chargé, na fardant de leur existence.

—De quoi ! des mauvais ouvriers ! interrompit Auger, avec cette effronterie que le vagabondage et l'ineptie donnent à un visage.

—Oui, de mauvais ouvriers, dit Rigaud, en attachant sur lui un regard résolu. Je sais bien qu'il y a de pauvres malheureux que la misère, une misère honorable, parce qu'elle ne vient pas d'eux, mais de l'émeute et de la révolution, pousse à manger de ce pain si dur et si chèrement acheté. Ceux-là je les plains et je les respecte ; mais je sais bien aussi ce qu'on dit dans le faubourg de ceux qui vont s'enrêgimenter dans ces ateliers pour trouver le moyen d'être payés sans rien faire.

L'ouvrier a toujours été estimé parce qu'il est libre, indépendant, n'ayant besoin que de courage et de ses deux bras pour élever ses enfants et faire vivre leur mère ; c'est l'être qui caractérise de son être un éminentier qui menace ou un mendiant qui demande.

Jean regarda son père et ne répondit pas ; il y avait encore une fibre de son cœur qui n'était pas pervertie, et cette fibre tressaillait aux paroles de son père.

—Savez-vous, père Rigaud, dit le compagnon de Jean en fourrant ses deux mains justes aux coudes dans les poches de son pantalon, que vous insultez les ateliers nationaux ?

—Je n'insulte personne, dit Rigaud d'une

voix ferme ; je dis ce que je pense, moi, qui suis ouvrier ; moi qui n'ai pas donné à cet enfant un morceau de pain que ma sueur et mon courage n'aient gagné ; moi qui suis fier chaque soir, en mangeant ma soupe, côte à côte avec la mère qui est là, de mon travail de la journée ; je vous le dis à tous deux, à toi Jean, et à vous, qui l'avez entraîné : vos ateliers nationaux, c'est une bêtise, c'est le refuge du vagabondage, c'est l'annéantissement de la peur à la paresse. —Oui, de la peur !... continua l'ouvrier qui s'animait en parlant ; on s'est dit qu'on ferait taire l'émeute qui grondait en lui plantant quelques gros sous dans la main ; faiblesse !... bêtise !... aveuglement !... On fait taire l'émeute et les hurlements des clubs avec l'énergie et le bon droit. Ah ! si j'étais gouverneur !... C'est de la graine d'insurrection que vous jetez dans de la boue ; depuis quand ensement-on les égouts ? On les balaye, et c'est fini !...

Rigaud avait le visage enflammé ; ses membres tremblaient, et en prononçant ces derniers mots, il frappa avec violence de son poing fermé sur l'établi qui était auprès de lui.

—Papa, dit Jean fort tranquillement, tu le fais du mal.

—Va-t'en ! dit Rigaud en s'avancant sur lui, va-t'en !...

—On nous attend là-bas, dit Auger à demi-voix.

—Papa, dit Jean en allant vers la porte qui était restée entrouverte, j'ai mal choisi, tu es dans un mauvais jour.

Et, entraîné par son compagnon, il sortit.

—En voilà un qu'est embêtant ! dit celui-ci en sortant ; j'en donne ma part pour pas cher.

Jean s'était arrêté dans la rue ; il sentait dans ses tempes ses artères qui battaient. Il passa la main sur son front, secoua sa tête et dit :

—Ah bah ! les vieux, ça ne comprend rien à la politique.

Ce fut l'oraïson funèbre de son cœur qui luttaient encore tout-à-l'heure contre le mauvais exemple et l'embarras.

Bien des jours se passèrent. Jean n'avait pas reparu.

... Cependant la société sentait cette plaie qu'elle s'était attachée au flanc la dévorer chaque jour ; avec sa force minée par le venin destructeur, elle sentait s'en aller les principes de la vie ; mais quand elle s'aperçut du mal et voulut en combattre les progrès rapides, le danger était imminent ; au lieu du travail régularisé, les ateliers nationaux étaient devenus l'émeute enroulée par brigade.

Malheur !... malheur à ceux qui avaient lâché cette mente hurlante sur le pays ! C'était une autre société despotique et menaçante placée en dehors, mais à côté de la société honnête et paisible. C'était le drapeau de la guerre civile traîné dans la boue des faubourgs et dans la lie des cabarets. Ceux qui avaient allumé l'incendie se sentaient impuissants pour l'éteindre, et prêts à sacrifier le pays à leur lâche amour-propre, ils allèrent jusqu'à oser nier encore. —Nier !... Mais la réalité était là, plus terrible chaque jour ; l'utopie de l'organisation du travail dressait sa tête en souveraine et voulait dicter des lois.

Alors Paris se leva inquiet et désolé ; ce n'était plus pour un droit politique qu'il fallait combattre, c'était pour la famille menacée pour les saintes joies du foyer domestique foulées aux pieds. C'était pour défendre la société entière, violée dans son droit le plus respectable, qu'il fallait vaincre ou mourir. —Aussi Paris, la France entière, ne forma plus qu'un seul bras tenant une seule épée. —La tête de l'hydre fut écartée, mais l'écoulement de la sang de toutes parts et jetant au loin la sentence de son venin fatal.

La lutte, qui dura trois jours, acharnée, terrible, venait de cesser.

L'émeute, vaincue, avait été parquée, sanglante et noire de poudre, dans les prisons, dans les casernes, dans les cavernes des Tuileries. —On ne se battait plus dans Paris ; on gémissait. Le cœur brisé, les yeux en larmes, on comptait les vivants dans chaque famille.

Il faisait nuit. L'on n'entendait que le bruit des patrouilles qui parcourent les rues, lorsque tout-à-coup la porte de l'atelier de Rigaud s'ouvrit, et Jean entra, les habits en désordre, les mains noires, le visage déchiré ; — il était pâle, il était tremblant.

Une lampe seule brûlait et l'ouvrier, tenant une planche à la main, travaillait dans la demi-obscurité ; mais lui aussi avait le visage pâle, et deux cercles noirs, stigmates de la douleur et des veilles, entouraient ses yeux.

—Mon père !... mon père ! cria Jean, on me poursuit !...

—Laisse-moi, dit froidement le vieux Rigaud, je travaille ; et, regardant son fils, il ajouta d'une voix dont l'accent ne peut se traduire :

—Je fais un cercueil... regarde. C'est pour ta mère...

—Ma mère !... ma mère !... s'écria le jeune homme ; morte ! Oh ! non je veux la voir ! Ah ! les misérables !...

—Les misérables !... répéta sourdement le vieillard en laissant tomber à terre la planche à laquelle il travaillait, et en jetant son outil loin de lui. Les misérables !... ce sont ceux qui se sont donné la lâche mission de désorganiser la société, et qui sont descendus dans la rue le fusil ou le couteau à la main pour violer les droits les plus sacrés. Ils m'ont tué ma pauvre femme !. Les misérables ! ce sont ceux qui ont fait de cette pauvre ville, qui commençait à renaître, un champ de bataille. Les misérables !... ce sont ceux qui de citoyens ont voulu devenir brigands !... ce sont eux

qui ont tué ma pauvre femme !... c'est toi qui as tué ta mère !...

Il y eut, après ces mots terribles, un long moment de silence.

Jean était debout, immobile ; mais de ses yeux coulaient silencieusement de grosses larmes. Il leva lentement les deux bras, et, parcourant des yeux cette maison, celle de son enfance, que la mort était venue habiter ; il sentit son cœur se fondre en sanglots ; puis, joignant ses deux mains, il dit d'une voix dont nulle expression ne saurait rendre l'angoisse :

—Oh !... mon père, je suis bien coupable !... pardonne-moi !...

Le vieillard s'arrêta devant son fils, dont le visage était inondé de larmes, le regarda un instant, et la dureté de son front s'amollit ; il fit un pas dans la chambre et poussa une porte.

Sur un lit, le seul de cette humble demeure, était placée la pauvre morte ; Rigaud alla à elle, retira le drap blanc qui était étendu comme un suaire sur son pâle visage, s'inclina, sans prononcer une parole, et la baisa au front.

Jean était tombé à deux genoux sur le seuil de cette chambre, la tête dans ses mains, le front à terre.

—Ma mère !... ma mère !... murmura-t-il au milieu de ses sanglots, toi aussi, pardonne-moi !...

Le vieillard étendit les bras vers son fils agenouillé, et lui dit d'une voix que l'émotion rendait tremblante :

—Jean, te voilà revenu ; tous deux nous te pardonnons !...

Il y avait un pardon dans la bouche du père ; mais il y eut un serment dans le cœur du fils. — Il jura de fuir à jamais ceux qui l'avaient entraîné, de rompre avec la paresse, l'orgueil, l'envie, la haine, toutes les passions qui avaient allumé cette guerre impie et qui lui avaient tué sa pauvre mère, de consacrer sa vie à aider et consoler son vieux père. Il a tenu parole.

F. DE BAZA NCOURT.

(Du Canadien.)

SUCRE D'ÉRABLE.—On a commencé à faire du sucre dans plusieurs paroisses des environs de Québec, et l'on s'attend à la récolte en sera bonne cette année.

COUR DE CIRCUIT.—On dit que M. Tuschereau, juge de circuit, a reçu ordre d'aller résider à Kamouraska aussitôt que la proclamation érigant le district de ce nom aura été publiée. M. Tuschereau serait chargé des circuits de Rimouski, Kamouraska et Saint-Thomas.

ANNONCES.

APPRENTI DEMANDE.

Un jeune homme d'un mois 14 ans et bien recommandé, peut obtenir de l'emploi à cette imprimerie. S'adresser au Rédacteur en Chef. 4 Avril, 1851.

LES Messieurs du Clergé et autres trouveront chez les Soussignés en outre de leur bel assortiment de Statues d'église de toutes grandeurs, un magnifique Crucifix mesurant 6 pieds et demi des mains aux pieds, ainsi qu'un Christ mort ou Suave de 5 pieds 2 pouces de long, pour Carrière. Prix très modérés.

C. CATELLI ET Co. Rue Notre Dame, près la rue Bonsecours. Montréal, 18 mars 1851.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouvent en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

AUX ENTREPRENEURS.

LES MARGUILLIERS de St. SCHOLASTIQUE se proposent de recevoir des propositions pour la décoration de l'ÉGLISE et de la SACRISTIE jusqu'au 23 du courant. Pour plans et devis, s'adresser au Curé du lieu. Ste Scholastique, 10 Mars 1851.

CAENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL

POUR 1851,

A vendre chez E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No 3. 19 nov. 1849.

ATTENTION !

À VENDRE,

À l'Évêché, à la Prévidance et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,

NEUVAINES

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA NAISSANCE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX : 2s. 6d. LA DOUZAINE. Montréal, 2 novembre.

Marché Bonsecours.

Table of market prices for various goods including flour, grains, and meats, dated Wednesday, March 28, 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table of steamship departures from Liverpool, listing ship names, destinations, and departure dates.



ON imprime à cet établissement: Livres, Adresses, Cartes de Visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorches et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. D'EROME, Horloger, à 3 portes de l'évêché. Montréal, 24 Sept. 1850.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL

DE LA MINERVE.

La maladie du propriétaire de L'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroît de travail et de dépense.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

L'Édition de ce Recueil Littéraire est en vente chez MM. de la Minerve, Libraires, au coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

TELS QUE

- Formulaire de prières, Ange Conducteur, Journée du Chrétien, Pensées-y-bien, Paroissien des Demoiselles, Visites au St. Sacrement, Mois de Marie, Mois de St. Joseph, Images grandes et petites.

MOIS DE MARIE

NOUVELLE ÉDITION, augmentée de PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT DE COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux.

Adresse: MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 81 - Montréal, 3 Décembre, 1850.

À VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

ATTENTION!

À VENDRE, À l'Évêché, à la Prévôté et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville, NEUVAINES POUR SE PRÉPARER À LA FÊTE DE LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINE. Montréal, 2 novembre.

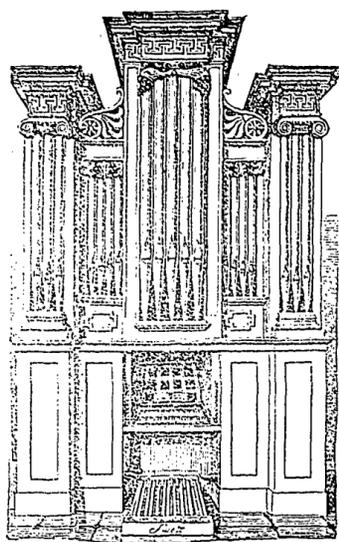
MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE

DEDIÉ À LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. G. CHINQUY, P.TRE.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-B. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MÉLODIONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30.

SMUEL R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes.

Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0.

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £5 5.

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. N. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente, chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvue au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents.

Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartenant à une famille pauvre, sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école.

Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis.

Montréal, ce 6 Septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. S. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et il pensera à son Hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BOURRET, PRÉSIDENT.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC—Agent.—H. W. WELCH, ECR.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harrower, ECR. Melbourn.—Thos. Tait, ECR.

St. Andrews.—Frank F. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich, ECR.

St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertsou, ECR.

Huntingdon.—R. B. So-Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR.

Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel que celui exigé par les autres Compagnies.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de "semi-crédit" ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0

Musique { Piano. £3 0 0

Dessin. £1 10 0

Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutons jaunes, ceinture noire.

REV. E. CHAMPAIGNER, P.TRE. Directeur. Rev. A. THIBAUDIER, P.TRE. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHES ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 11

Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1

L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillot, ECR., N. P. Québec, . . . L. Gill, P.TRE., V. St. R. APPEL, . . . M. F. Pilote, P.TRE. Direct. Rivière du Loup, M. L. Baribeau. St. ANTOINE, . . . M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

IMPRIMERIE: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligha Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1848, M. Witham fut attaqué d'un très-mauvais rhume, qui, sans cependant empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir.

ED. DEMOCRATE. A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

COLLEGE JOLIETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0

Musique { Piano. £3 0 0

Dessin. £1 10 0

Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutons jaunes, ceinture noire.

REV. E. CHAMPAIGNER, P.TRE. Directeur. Rev. A. THIBAUDIER, P.TRE. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHES ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 11

Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1

L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillot, ECR., N. P. Québec, . . . L. Gill, P.TRE., V. St. R. APPEL, . . . M. F. Pilote, P.TRE. Direct. Rivière du Loup, M. L. Baribeau. St. ANTOINE, . . . M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

IMPRIMERIE: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.